

PROVINCE DE QUÉBEC40^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 23 MAI 2013****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 23 mai 2013*

Aujourd'hui, à quatorze heures trente-trois minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 22 Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Loi visant à favoriser le civisme et certaines dispositions du Code civil relatives à la prescription (*titre modifié*)
- n^o 32 Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.